

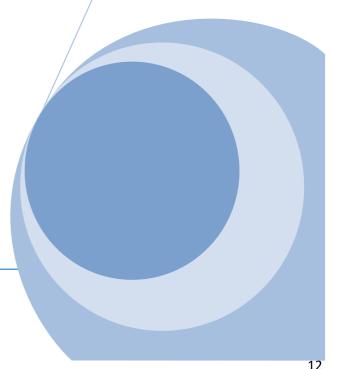
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



## Annexe 5

## Guide d'utilisation concernant l'application Chorus DT

Division des affaires Financieres Bureau des frais de déplacement



Vous trouverez ci-dessous des informations concernant l'utilisation de l'application ainsi que les messages d'erreur que vous pouvez rencontrer.

- Comment me connecter à l'application Chorus DT (p.14)
- Création d'un ordre de mission permanent (p.17)
- Création d'un ordre de mission personnel itinérant (p.20)
- Création d'un ordre de mission pour une réunion (p.26)
- Consulter mes ordres de mission (p.29)
- Mon ordre de mission est en révision (p.30)
- Consulter mes états de frais (p.32)

Vous êtes actuellement bloqué pour la validation de votre ordre de mission, voici les messages d'erreurs les plus fréquents que vous pouvez être amené à rencontrer.

Ainsi, vous aurez à disposition les manipulations à effectuer pour ensuite transmettre votre ordre de mission pour contrôle et validation.

- L'ordre de mission est potentiellement en conflit (p.33)
- <u>Le nombre total de kilomètres déclarés excède le nombre de kilomètres autorisés dans</u> l'OM permanent (p.34)
- La date de début ou de fin de votre mission est antérieure à la date du jour (p.35)
- Attention : plus de 100% de l'enveloppe a été consommé (p.37)
- <u>Les date de trajets ne doivent pas être antérieures à la date de début de l'ordre de mission</u> (p.38)
- L'information quantité doit être renseignée (p.39)
- Le montant des frais est égal à 0 (p.40)

#### Annexe 5 - A: Imputation budgétaire (p.41)

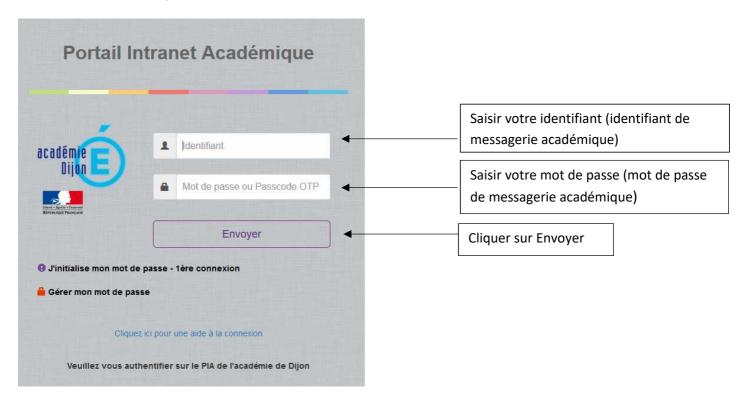
En cas de difficulté, vous pouvez contacter le bureau des frais de déplacement à l'adresse suivante :

daf1-dt@ac-dijon.fr

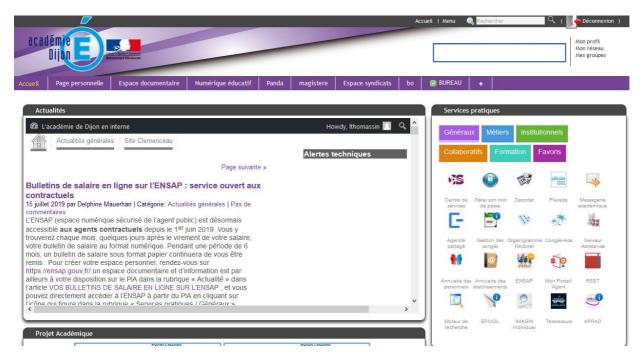
### Comment me connecter à l'application Chorus DT

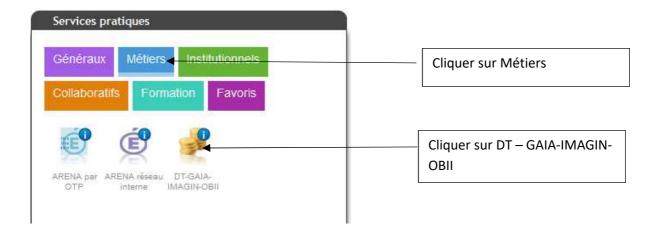
Vous devez vous connecter au <u>portail intranet académique (PIA)</u> à l'adresse suivante : https://pia.ac-dijon.fr

Pour vous connecter, vous devez :

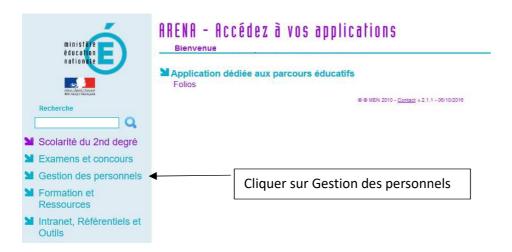


Lorsque vous êtes connecté au PIA, vous devez vous rendre dans l'espace > <u>services pratiques</u>, cliquer sur l'onglet > <u>Métiers</u>, puis sur > <u>DT-GAIA</u>.

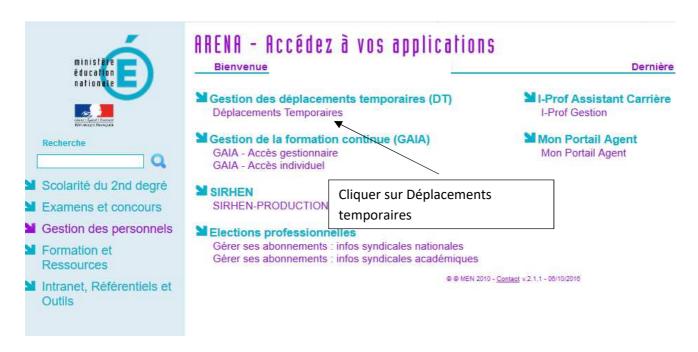




#### Puis, cliquer sur l'onglet > gestion des personnels



#### Enfin, sélectionner l'onglet > <u>Déplacements Temporaires</u>.

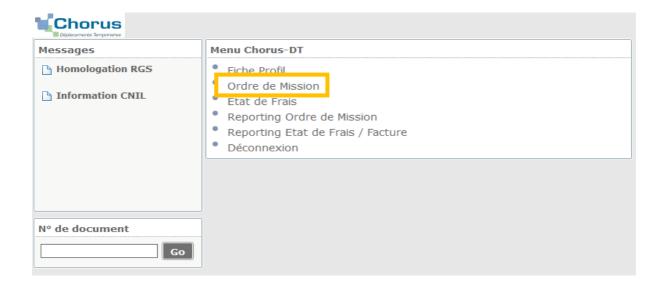


Vous accédez à la page d'accueil de Chorus DT.

La liste de menu Chorus-DT varie selon vos habilitations pour l'application.



## Création d'un ordre de mission de permanent

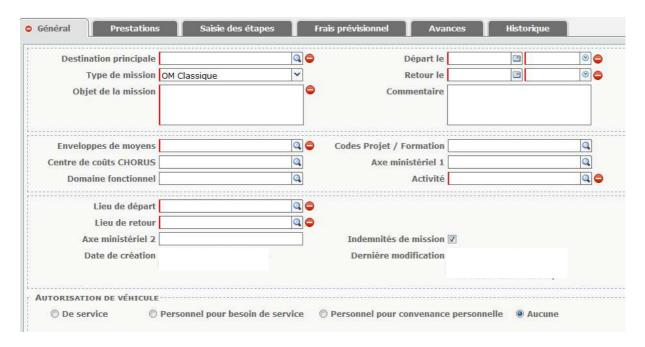


#### Sélectionner en bas « Créer OM »

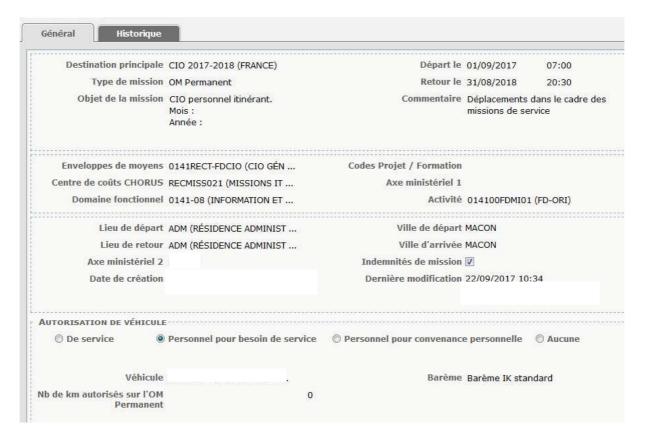




Avec le menu déroulant, il faut sélectionner <mark>OM Permanent</mark> et renseigner tous les champs marqués d'un sens interdit.



Vous trouverez ci-dessous un modèle type avec les mentions obligatoires pour la création de votre ordre de mission permanent.

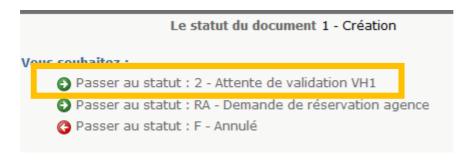


Afin de procéder à la bonne imputation budgétaire, merci de vous reporter au tableau en annexe 5-A afin de renseigner le champs "enveloppe budgétaire" lors de la saisie de votre ordre de mission, en fonction de votre structure d'affectation et de la catégorie de personnels à laquelle vous appartenez.

#### Cliquer sur > Enregistrer



#### Choisir le statut 2 : Attente de validation VH1



Saisir le valideur hiérarchique de niveau 1 puis « cliquer sur confirmer le changement de statut »



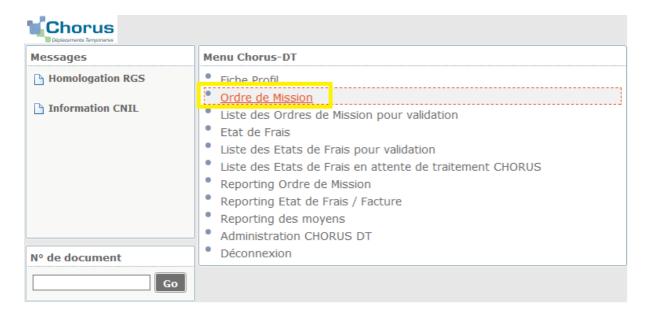
Merci de transmettre au service les justificatifs suivants:

- copie carte grise
- l'attestation d'assurance nominative

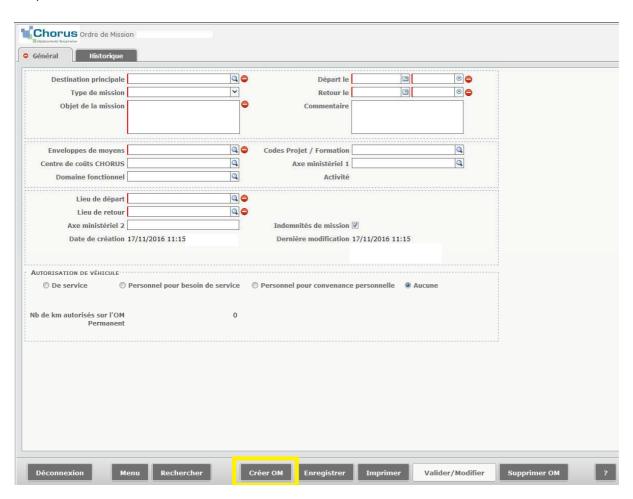
Vous recevrez un mail lorsque votre ordre de mission permanent sera validé et vous pourrez ensuite saisir vos ordres de mission mensuel.

### Création et saisie d'un OM personnels itinérants à partir d'un OM permanent

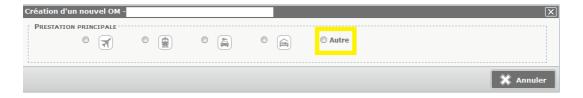
#### Cliquer sur "Ordre de Mission"



#### Cliquer sur la case "Créer OM"



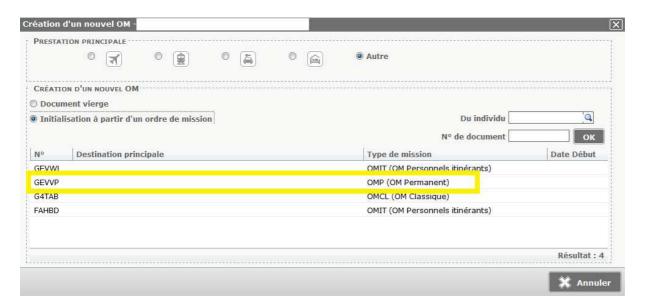
#### Cliquer sur « Autre »



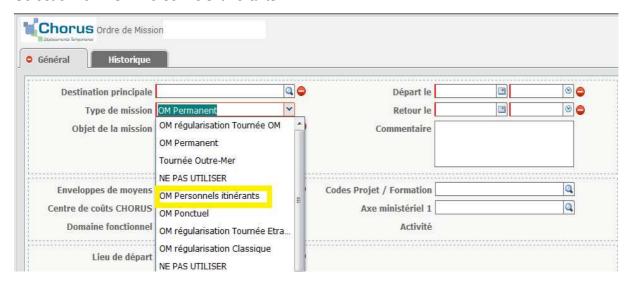
Cliquer sur « Initialisation à partir d'un ordre de mission »



Une liste apparaît; sélectionner l'OM permanent.



Sélectionner « OM Personnels itinérants ».

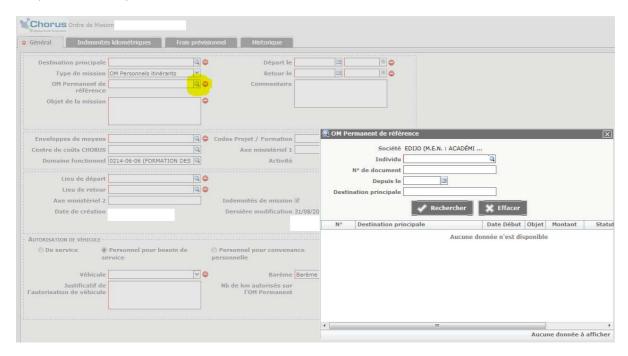


Un message s'affiche, cliquer sur « Oui » .

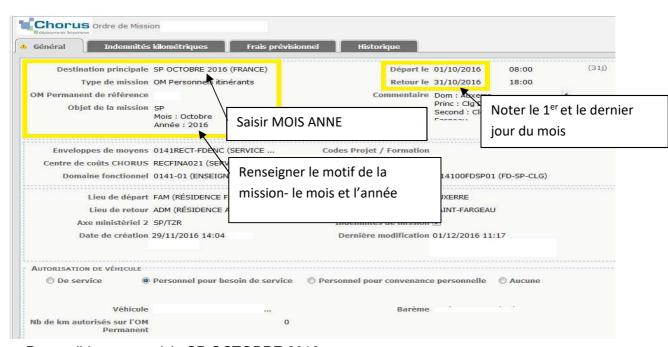


Cliquer sur la loupe située à droite de la case « OM Permanent de référence » ;

Si votre OM permanent est validé, il apparaîtra dans la liste. Dans le cas contraire, il ne sera pas affiché. Cliquer sur l'OM permanent.



Les éléments encadrés sont à renseigner impérativement tous les mois pour permettre la validation de l'OM.



Pour valider votre saisie SP OCTOBRE 2016 :

- cliquer dans le gris de la page
  une ligne avec pays s'affiche
- Cliquer sur la loupe
  une fenêtre s'ouvre. Dans code, taper : FR
- > rechercher et cliquer sur : FRANCE

Cela valide la destination principale.

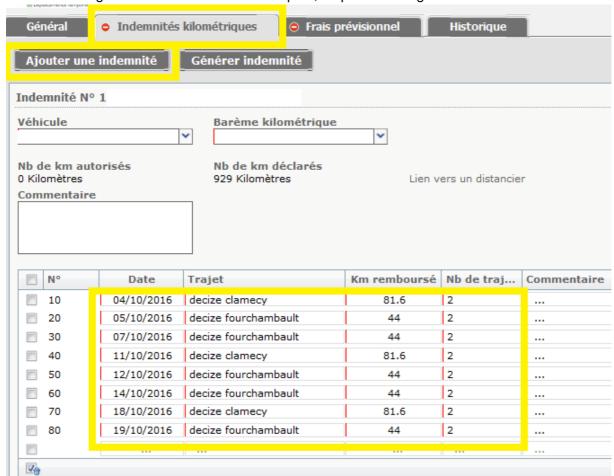
Déconnexion Menu Rechercher Créer OM Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Supprimer OM ?

#### Enregistrer la saisie avant de passer à l'onglet « Indemnités kilométriques ».

#### Etape 2. Saisie

#### Les trajets

Afin de renseigner les indemnités kilométriques, cliquer sur l'onglet dédié.



Chaque ligne correspond à un trajet (aller-retour ou circuit) ; les trajets et les kilomètres retenus sont affichés dans la case commentaire dans l'onglet Général (pour les enseignants en services partagés ou TZR uniquement)

<u>ATTENTION</u>: Les trajets sont calculés selon l'application Mappy, de ville à ville au plus court, à la virgule près

Vous devez mentionner dans la rubrique <u>commentaire tous vos déplacements exceptionnels ou hors emploi du temps</u>.

#### Exemple:

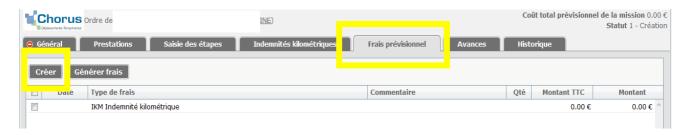
- conseil de classe à Dijon, classe de 6ème de 17h à 19h
- permanence exceptionnelle
- intervention secourisme

#### **Enregistrer la saisie**

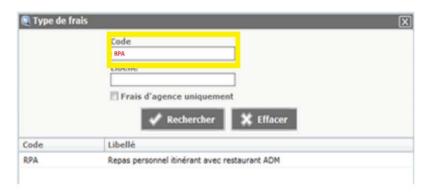


#### Les repas (sous réserve d'autorisation de prise en charge)

Renseigner l'onglet <u>>Frais Prévisionnel</u> puis cliquer sur <u>>Créer</u>

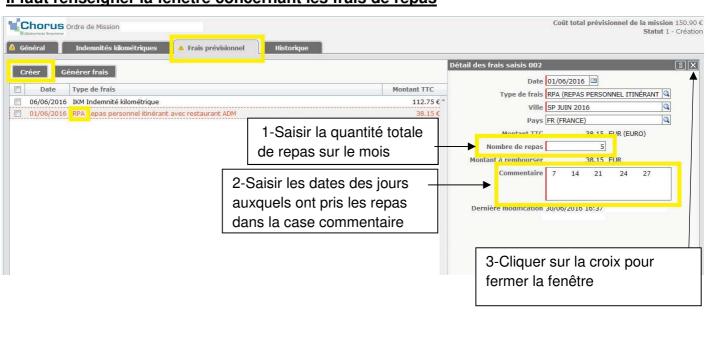


Taper le code RPA (repas administratif pour les SP/TZR) ou RPI (repas pris en dehors d'un restaurant administratif).



#### Il faut renseigner la fenêtre concernant les frais de repas

Déconnexion



# Enregistrer la saisie Menu Rechercher Créer OM Enregistrer Imprimer Valider/Modifier Supprimer OM ?

Etape 3. Transmission d'un OM personnels Itinérants au VH1

Cliquer sur la case « Valider/Modifier »



#### Choisir le statut 2 : Attente de validation VH1

	Le statut du document 1 - Création
V	ous souhaitoz :
	Passer au statut : 2 - Attente de validation VH1
	Passer au statut : RA - Demande de réservation agence
	🚱 Passer au statut : F - Annulé

Saisir le valideur hiérarchique de niveau 1 (le nom de votre chef d'établissement pour l'établissement principal ou RAD ou PIAL, ou la personne référente) puis « cliquer sur confirmer le changement de statut »



Il est impératif de transmettre vos OM à votre VH1 à terme échu pour la première validation.



Pour toute information complémentaire, merci de contacter le gestionnaire en charge de votre dossier (Annexe 3 Liste des correspondants Chorus DT)

#### Création d'un ordre de mission suite à une réunion

(Ordre de mission, Créer OM, Autre, Document vierge)

Chorus

Messages

Homologation RGS

Information CNIL

Fiche Profil
Ordre de Mission
Etat de Frais
Reporting Ordre de Mission
Reporting Etat de Frais / Facture
Déconnexion

N° de document

Go

Menu Rechercher

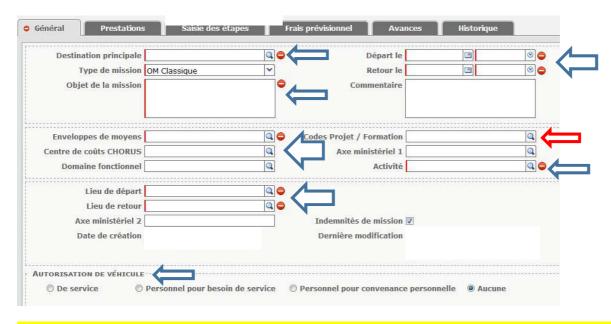
Créer OM Enregis



Saisir les informations présentes sur la convocation

Tous les champs marqués d'un sens interdit doivent être renseignés

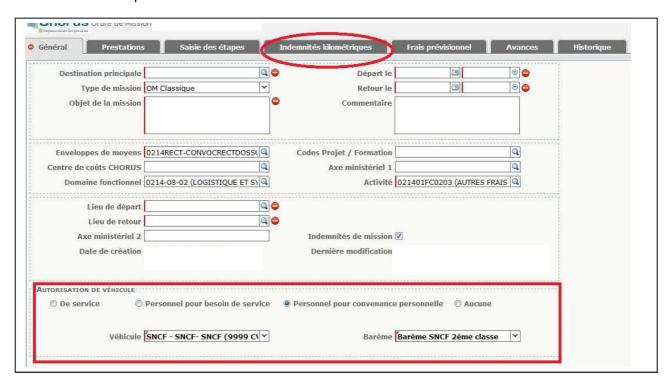
NB : Pour les convocations à l'initiative de l'administration centrale à Paris UNIQUEMENT, il est nécessaire de remplir le champ « code projet/formation ». (Flèche rouge)



Si l'ordre de mission est créé <u>après</u> le déplacement, il convient de saisir dans le type de mission « OM régularisation classique ».

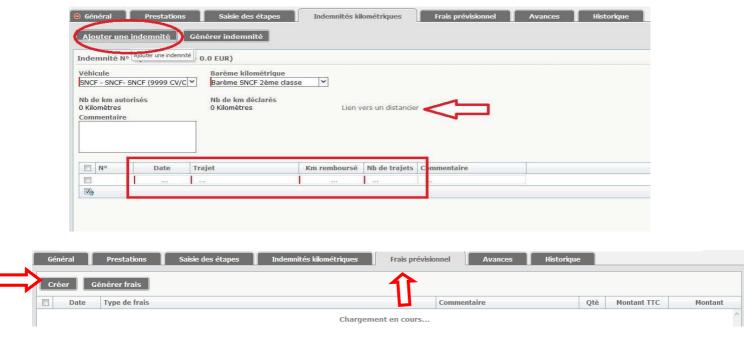
#### Déclaration des frais kilométriques

Lorsque vous cochez une des cases dans la partie autorisation de véhicule, apparait un onglet intitulé « indemnités kilométriques »



Cliquer sur « ajouter une indemnité », puis cliquer sur le « lien vers un distancier ». Le trajet retenu par le ministère est calculé par l'application MAPPY, au plus court, de ville à ville à la virgule près.

NB: un aller/retour équivaut à 2 trajets.



Les repas sont pris en compte lorsque l'agent est placé en mission entre 11h et 14h. Le remboursement est forfaitaire : 7,63€ (restaurant administratif : cantine, CROUS, ...), sinon 15,25€.



Les billets de train payés par l'agent sont à renseigner également dans cette rubrique. Il est néanmoins nécessaire de transmettre les billets au bureau des frais de déplacement.



NB : les frais de parking ou de péage ne sont pas pris en compte pour ce type de déplacement.

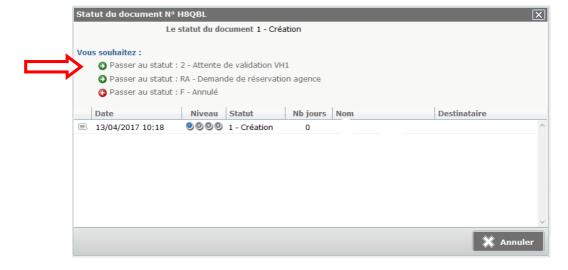
#### Validation de l'OM

Cliquer sur « enregistrer » en bas de la page. En haut à droite de l'écran Chorus DT est indiqué le montant à rembourser ainsi que le statut de l'OM. Le statut « en création » signifie que seul l'agent ayant créé l'OM peut le voir et intervenir. Il convient d'en demander la validation au VH1 (validateur hiérarchique, indiqué sur la convocation). A ce stade l'OM peut encore être supprimé.

Ensuite, cliquer sur « valider/modifier » en bas de la page. Si votre OM ne contient pas d'erreur, vous arrivez sur l'écran suivant. Sinon une liste des anomalies apparait dans cette fenêtre de dialogue.

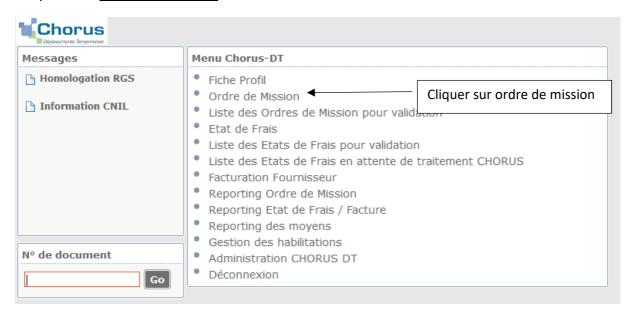
Cliquer sur « passer au statut : 2-... » et indiquer le nom du gestionnaire concerné.

Merci de transmettre tous les justificatifs ainsi que la convocation au bureau des déplacements.



#### Consulter mes ordres de mission

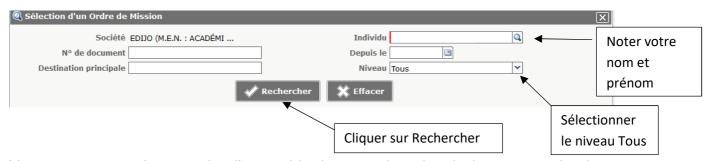
#### Cliquez sur ordre de mission



#### Cliquez sur Rechercher (en bas de la page)



Notez vos nom et prénom puis, dans le menu déroulant du > Niveau, sélectionnez > <u>Tous</u>, cliquez sur<u>Rechercher</u>



Vous pourrez ensuite consulter l'ensemble de vos ordres de mission et connaître leurs statuts.

#### Statuts des ordres de mission

- 1 Création
- 2 Attente de validation VH1 : le dossier est en attente de contrôle par la personne habilitée
- G Attente de validation Gestionnaire : le dossier est en attente de traitement par le bureau des frais de déplacement
- R Révision : des modifications ou des pièces justificatives sont nécessaires (consultez l'onglet historique)
- V Validé : l'ordre de mission est validéT Traité : l'état de frais a été généré

#### Mon ordre de mission est en révision

Vous avez reçu un mail vous informant que votre ordre de mission (OM) est en révision.

Le lien mentionné dans votre mail ne fonctionne pas. Vous devez vous connecter à l'application depuis le PIA.

Il faut consulter votre ordre de mission, pour aller plus vite, entrez la référence de l'OM directement sur la page d'accueil de chorus-DT, puis cliquez sur > <u>Go</u> :



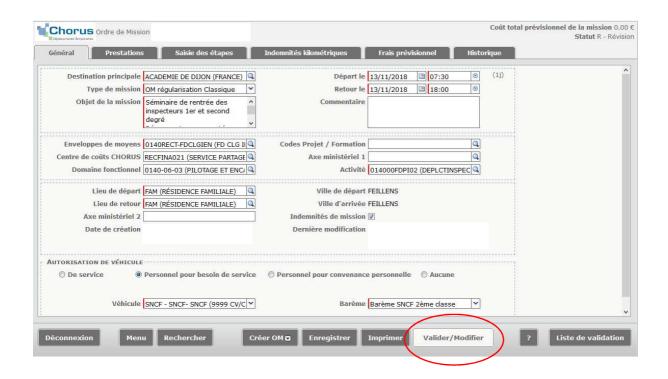
Consultez l'onglet historique. Les éléments à modifier ou le complément d'information à nous communiquer sont inscrits en italique sous la ligne de révision.



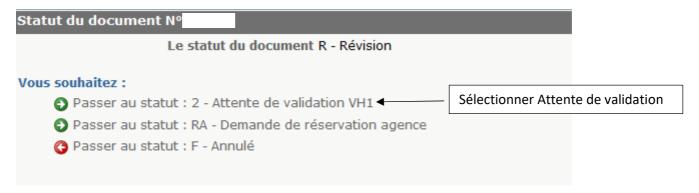
Après correction des éléments, cliquez sur Enregistrer.



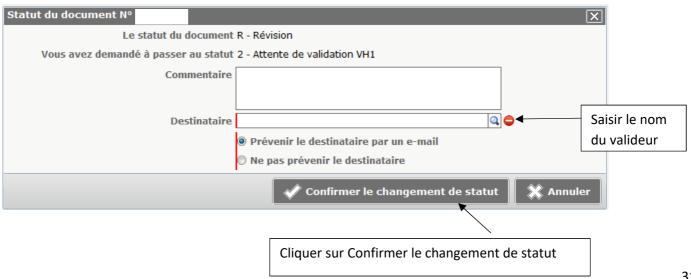
Ensuite, vous devez nous transmettre votre OM pour validation (en bas à droite cliquez sur l'icône > Valider/ Modifier).



#### Sélectionnez ensuite > Passer au statut : 2 – Attente de validation VH1



Saisissez le nom du destinataire puis cliquez sur > confirmer le changement de statut.



#### Consulter mes états de frais

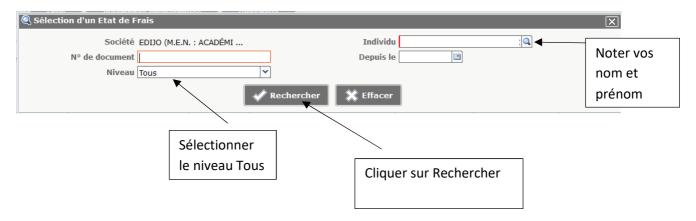
Pour consulter l'historique de vos paiements (Chorus DT, Imagin et GAIA), sélectionnez > <u>Etats</u> de frais



#### Cliquez sur Rechercher



Renseignez vos nom et prénom, puis sélectionnez le niveau Tous et cliquez sur Rechercher



### L'ordre de mission est potentiellement en conflit

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :



Il ne s'agit pas d'un message bloquant mais d'une alerte.

L'application constate une anomalie concernant votre dossier

- Vérifiez que vous n'avez pas déjà créé votre ordre de mission avant de nous le transmettre
- > Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.

## Le nombre total de kilomètres déclarés excède le nombre de kilomètres autorisés dans l'OM permanent

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :

#### Le document contient les anomalies suivantes :

⚠ Le nombre total de kilomètres déclarés excède de 1025 km le nombre de kilomètres autorisés dans l'OM permanent

Il ne s'agit pas d'un message bloquant mais d'une alerte.

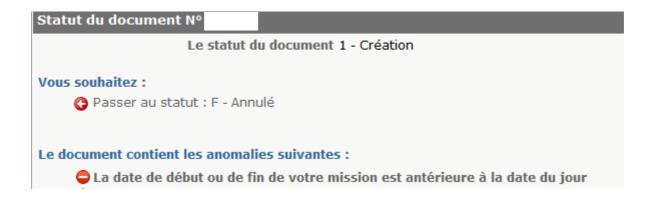
Lors de la création de votre ordre de mission, nous ne fixons pas un nombre de kilomètres autorisés pour une année scolaire.

En effet, le nombre de kilomètre étant variable, ceci évite tout blocage au niveau de l'application.

Vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.

#### La date de début ou de fin de votre mission est antérieure à la date du jour

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :

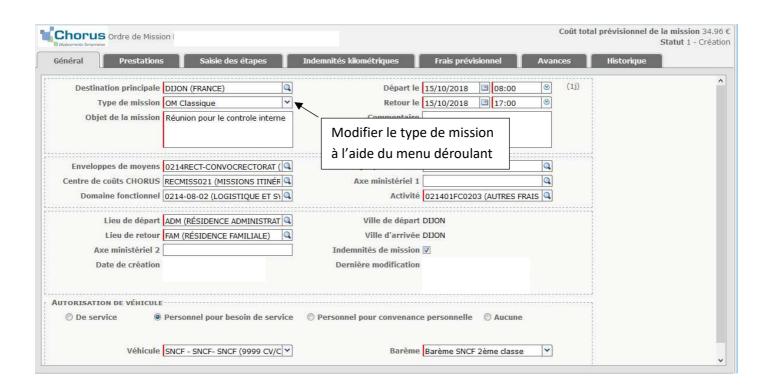


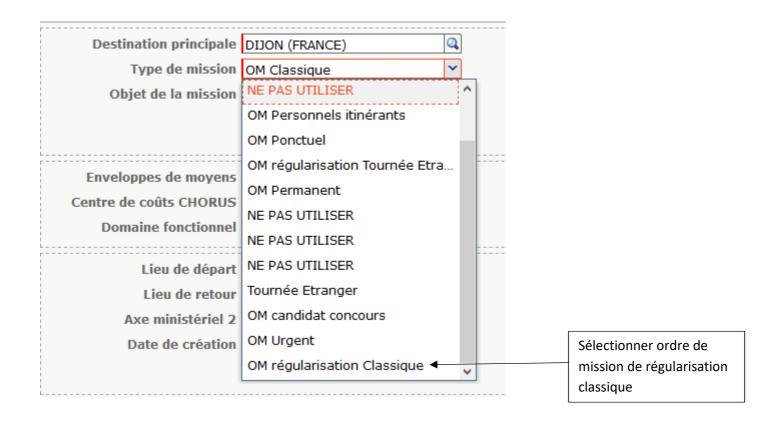
Le signale une anomalie bloquante pour le traitement de votre dossier.

Il ne faut pas cliquer sur pourra plus être traité.

O Passer au statut : F - Annulé , sinon votre ordre de mission ne

Lorsque vous saisissez une mission alors que le déplacement a déjà eu lieu, il faut sélectionner dans l'onglet général > Type de mission : <u>ordre de mission de régularisation classique</u>





Une nouvelle fenêtre apparaît, indiquant le changement du type de mission, cliquez sur > Oui



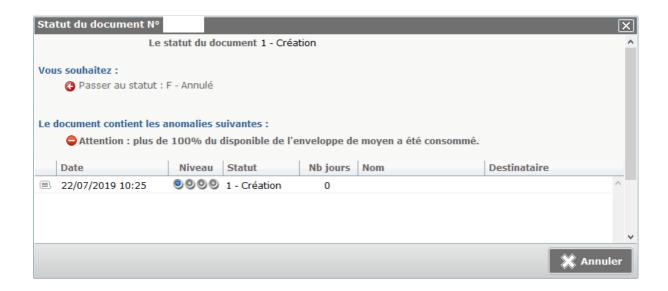
Après modification du type de mission, cliquez sur > Enregistrer



Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation

#### Attention : plus de 100% de l'enveloppe a été consommé

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :



Le signale une anomalie bloquante pour le traitement de votre dossier.

Il ne faut pas cliquer sur pourra plus être traité.

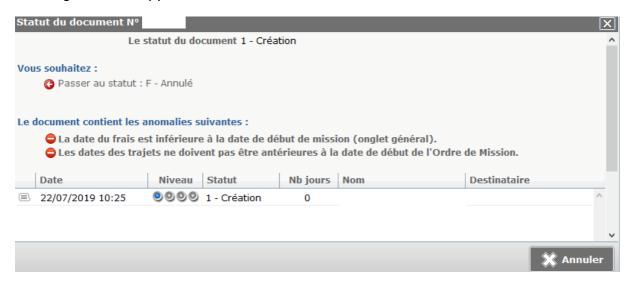
• Passer au statut : F - Annulé , sinon votre ordre de mission ne

Ce message vous indique qu'il n'y a plus de crédits disponibles actuellement pour cette enveloppe budgétaire.

➤ Il faut contacter le service des frais de déplacement à l'adresse suivante : daf1-dt@ac-dijon.fr afin que nous puissions faire le point sur les budgets.

## Les date de trajets ne doivent pas être antérieures à la date de début de l'ordre de mission

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :



Le signale une anomalie bloquante pour le traitement de votre dossier.

Il ne faut pas cliquer sur pourra plus être traité.

L'application détecte une anomalie dans les dates déclarées.

Vérifiez les dates que vous avez renseignées dans vos ordres de mission.

#### Exemple:

Dans l'onglet général, on note la date de début et de fin de mission du 01/06/2019 au 30/06/2019.

Si vous avez noté dans l'onglet indemnité kilométrique un déplacement le 28/05/2019, il y a une incohérence dans les dates du déplacement.

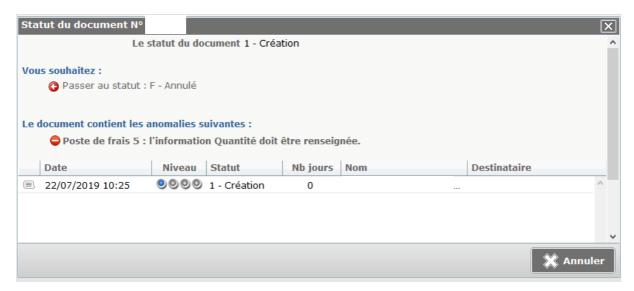
Après correction de l'anomalie, cliquez sur > <u>Enregistrer</u> afin que l'application prenne en compte vos modifications.



Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.

#### L'information quantité doit être renseignée

Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :



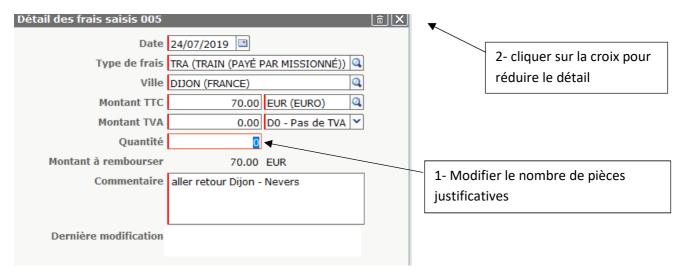
Il ne faut pas cliquer sur plus être traité.

Passer au statut : F - Annulé, sinon votre ordre de mission ne pourra

Vous avez renseigné votre dépense dans l'onglet > <u>Frais prévisionnel</u>, cependant la quantité n'a pas été renseignée (le nombre de pièces justificatives).

Panseignez dans le détail de votre frais, le nombre de pièces justificatives (par exemple le nombre de repas, le nombre de tickets de métro ou le nombre de billets de train. En effet, cette information nous est nécessaire même dans la cas où vous n'avez pas obligation de transmettre un justificatif à notre service).

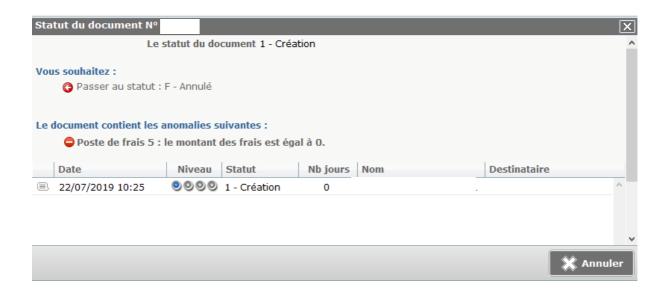
#### Exemple:



Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.

#### Le montant des frais est égal à 0

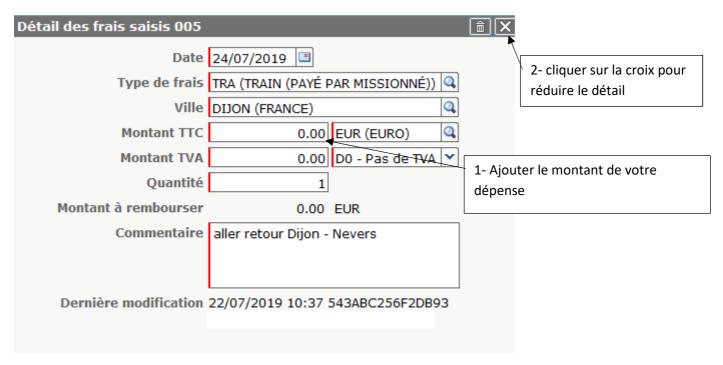
Lors de la transmission de votre ordre de mission auprès du valideur hiérarchique de niveau 1, le message suivant apparait :



Le 😑 signale une anomalie bloquante pour le traitement de votre dossier.

Il ne faut pas cliquer sur pourra plus être traité.

Vous avez renseigné votre dépense dans l'onglet frais prévisionnel, cependant le montant n'a pas été renseigné.



Ensuite, vous pouvez transmettre votre ordre de mission pour validation.